



**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION  
DE  
LA LOI N° 2013-867 DU  
DECEMBRE  
2013 RELATIVE A  
L'ACCES A  
L'INFORMATION**

Conformément à l'article 04 du décret n°2014-462 du 06 août portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents publics (CAIDP), les organismes publics doivent produire, au premier trimestre de chaque année, un rapport sur l'application de la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information. Ce rapport doit contenir notamment l'indication du nombre de requêtes reçues et la suite qui leur a été donnée.

MARS 2019

## Première Partie

L'institution de l'organisme

1- Nom de l'institution ou de l'organisme	<b>MAIRIE DE KORO</b>
2- Nom du responsable ou de la personne ayant la plus haute autorité	<b>BAKAYOKO Abdoul Dramane</b>
3- Nom, fonction et contact du responsable de l'information	<b>YORO Tahi Jean-Eudes, Chef des Services Administratifs, 47-30-49-93 / 40-34-13-85</b>

## Deuxième Partie

Activités du responsable de l'information : gestion des requêtes

**Période visée par le présent rapport :**

**Du : 1<sup>er</sup> janvier 2018 Au 31 décembre 2018**

intitule	réponses		
<b>1-Demandes traitées</b>			
	Dans un délai maximum de 15 jours	Dans un délai maximum de 30 jours	Hors délai légal (15 ou 30 jours) et motifs de la prorogation de délai
1.1 Nombre de requêtes satisfaites totalement (tous les documents demandés ont été communiqués sans exceptions ou retentions)	01	NEANT	NEANT
1.2 Nombre de requêtes satisfaites partiellement (seule une partie des documents demandés a été communiquée)	NEANT	NEANT	NEANT
1.3 Nombre de requêtes non satisfaites	NEANT		
<b>2-documents publiés</b>			
2.1 Nombre de documents publié	01		
2.2 Mode de publication (site web / tableau d'information, etc.)	site web		

## MODALITES D'ACCES AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS

	Modalités de communication de documents				
	Consultation gratuite sur place	Courrier électronique	papier	Redirection vers le site web de l'OP	Autres (Clé USB, CD-ROM)
1.Communication totale	00	01	00	00	00
2.Communication partielle	00	00	00	00	00
Total	00	00	00	00	00

## QUALITES DES DEMANDEURS

Requérants	Identifier le nombre par acteurs concernés
1. Secteur Media (Journaliste)	NEANT
2. Secteur Universitaire et scientifique	NEANT
3. Organismes ou entités de la société civile	NEANT
4. Demandes émanent d'autres organismes publics	NEANT
5. Autres	Collège moderne KORO

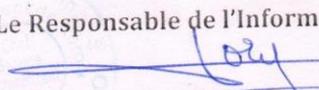
## OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES PARTICULIERS

- Besoins de formation sur les missions du responsable de l'information
- Participation aux colloques et débats sur l'accès à l'information
- Pas reçu d'informations cette année 2018

Fait à Koro, le 28 février 2019

P/Le Maire et P/O

Le Responsable de l'Information

  
**YORO Tahy Jean-Eudes**

Chef des Services Administratifs